VILLE DE GENÈVE

LÉGISLATURE 2007-2011
ARRÊTÉ PA-104
SÉANCE DU 22 MARS 2011

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les compétences des communes en matière d'attribution de prestations d'assistance et d'aide sociale,

arrête:

par 44 oui contre 16 non et 8 abstentions

Article unique. – Le règlement municipal sur les prestations accordées aux personnes âgées, veuves, orphelins et invalides est approuvé.

Certifié conforme:

La Secrétaire:

Hélène Ecuyer

La Présidente:

Frédérique Perler-Isaaz